N. 15. TOME Ier 1ère ANNÉE MERCREDI 19 JANVIER 1842.

ON S'ABONNE

— Au bureau central, à l'imprimerie de la Banque de Pologne.

— Chez tous les libraires.

— Et à tous les bureaux de poste.

Pour 3 *mois*

Varsovie: R.ar. 2, c. 25 (15 f.)
à domicile. 2, 40 (16 f.)
Province 3, (20 f.)
Un N°. isolé — c. 5 (10 gr.)

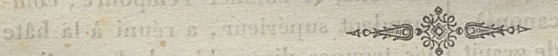


On reçoit les avis à insérer, tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir, au bureau du journal.

Le prix des insertions, se règle à l'amiable.

Les lettres adressées à la rédaction doivent être affranchies.

LE GLANEUR DE VARSOVIE



VARSOVIE 19 *Janvier*. C'est par erreur que les initiales Ph. de G..... ont été mises au bas de l'article musical, d'hier. Il a été composé par M. F. W.....k, et ce qui a donné lieu à la méprise, c'est que l'article en question a été apporté au bureau du journal par le domestique de la personne, que les initiales susmentionnées désignent.

PARTIE POLITIQUE.

PARIS 8 *Janvier*. La commission de l'adresse de la chambre des députés ne nommera son rapporteur qu'après avoir entendu les explications de MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics, qui ont été invités à se rendre aujourd'hui dans son sein.

— On assure que l'ex-Reine Régente a demandé l'établissement d'un poste devant la porte de son hôtel; on ajoute que le gouvernement français ne paraît nullement disposé à lui accorder cet honneur.

— *Le national*, tout en regardant l'abolition de la traite des noirs, comme une mesure morale et philantropique, voudrait que la France ne fût pas soumise, elle et les états secondaires qu'elle a toujours protégés, à la formalité qui attribue à l'Angleterre le droit de visite sur les vaisseaux français, et lui confère ainsi la souveraineté absolue des mers.

— Depuis la révolution de 1830, la parole a été portée au nom du corps diplomatique, le 1. Janv. 1831, et le 1 Mai de la même année par le nonce du St. Père; le 1 Janvier 1831 par le prince de Castelcicala; — le 1 Mai suivant, il n'y a pas eu de réception à cause du choléra; — le 1 Janvier 1833 par M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche; — le 1 Mai suivant, par M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie; — le 1 Janvier 1834 par M. le comte Pozzo-di-Borgo; le 1 Mai suivant par le même; — le 1 Janvier 1835 par le même; — le 1 Mai suivant par M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche. Depuis lors, jusqu'en 1841 et dans toutes les circonstances, c'est cet ambassadeur qui a constamment porté la parole.

— Le *journal des Débats* contient quelque lignes ironiques au sujet des succès remportés dernièrement en Chine par les Anglais. Après avoir donné les nouvelles communiquées par les feuilles de Londres, ce journal ajoute: D'ailleurs, ce sont comme, à l'ordinaire, des combats gigantesques, dans lesquels

une poignée d'Européens livre bataille à des myriades d'ennemis, dans lesquels figurent des masses énormes d'artillerie, dans lesquels la mitraille et les boulets pleuvent comme la grêle, pendant des heures entières, pour se résumer en fin de compte par des pertes insignifiantes. Cette fois, comme à l'ordinaire, les Anglais retranchés derrière les murailles de leurs vaisseaux impénétrables à l'artillerie des Chinois, n'ont encore que quelques contusions à déplorer, mais ils ne nous annoncent pas qu'ils aient fait mordre la poussière à des milliers d'ennemis. Les Chinois, avec leurs cinq cents canons, (on ne parle pas de moins de 500 canons), abrités derrière des remparts de granit épais de 15 pieds dit-on, soutinrent bravement la canonnade des vaisseaux Anglais, pendant 4 heures, sans perdre un seul homme; mais, dès que les soldats de débarquement mirent pied à terre, les 10 ou 15,000 hommes qui composaient la garnison des batteries, se sauvèrent à toutes jambes, en envoyant aux Anglais quelques volées de flèches et d'arquebusade, qui occasionnèrent plus d'une contusion, sans cependant blesser personne sérieusement.

— L'un des condamnés dans l'affaire de Mai, le nommé Charles, détenu au Mont-St.-Michel, vient d'être atteint d'aliénation mentale et transféré à l'hospice des fous de Pontorson. C'est le second exemple d'aliénation mentale qui, à la suite du régime cellulaire, s'est manifesté parmi les détenus de cette catégorie.

— M. Dumon a été nommé rapporteur de la commission de l'adresse, à la majorité de 8 voix contre 1.

— Les nouvelles d'Afrique deviennent de plus en plus favorables. A l'est et à l'ouest, les tribus se rapprochent des Français; et tout fait espérer que la campagne du printemps aura enfin des résultats décisifs.

Abd-el-Kader a compris toute l'importance des événements qui viennent de se passer dans l'est de la province: son Kalifa Bouhamedy, méconnu et pourchassé par les populations de diverses tribus, ces mêmes tribus faisant ensuite acte de soumission à l'autorité française, tout cela devait éveiller la sollicitude de l'Emir, et il paraît, en effet, qu'il s'est mis en marche vers la Tafna, à la tête de ses réguliers et de ses contingents des Hachem des Bordjias et autres tribus restées fidèles à sa cause. On assure que l'avis de ce mouvement est arrivé à Mascara.

Hier, par suite de cette importante nouvelle, le colonel Tempoure, commandant supérieur, a réuni à la hâte les troupes disponibles de la garnison d'Oran, et est entré immédiatement en campagne, à la tête d'une colonne de 1,600 à 1,800 hommes, cavaliers et fantassins, et quatre pièces d'artillerie de campagne, se dirigeant vers le Rio-Salado, route de la Tafna, où il sera rallié probablement par les indigènes aux ordres du général Mustapha, qui a 1,200 cavaliers sous ses ordres.

On lit dans le Constitutionnel,

Du droit de visite maritime.

Le traité concernant la traite des noirs, signé à Londres le 20 Décembre dernier entre les cinq grandes puissances Européennes, et l'intention manifestée par les Etats-Unis de ne point accéder à ce traité, ajoutent encore à l'importance naturelle de la question du droit de visite maritime. Il ne sera donc point sans intérêt de rappeler ici brièvement les principes qui doivent dominer cette discussion, ouverte maintenant dans les deux mondes.

La mer est la propriété commune des nations. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait qu'une seule nation possédât tous les points du globe, où l'on peut se rendre par la voie maritime; il faudrait l'impossible. Le droit général de pratiquer la mer, n'est limité

par le droit particulier que sur les côtes, à des distances qui intéressent la défense du pays, sur les rades, dans les ports, et dans certaines parties de mer qui, défendues par des détroits, comme celui des Dardanelles, par exemple, sont assimilées aux eaux intérieures. Les conventions faites pour les pêcheries ne contredisent point ce principe; elles les confirment au contraire; car, en réglant le droit tel que nous venons de le définir, elles reconnaissent son existence antérieure et supérieure.

L'empire, la royauté des mers sont des mots vides de sens. Un peuple peut entretenir une marine plus puissante que celle de tous les autres peuples; mais force n'est pas droit, et la Prusse qui ne possède pas un brick, traite sur le pied d'égalité avec la France, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche pour le réglement du droit de visite maritime. On ne doit donc, en droit, accorder aucune valeur aux arguments qui pourraient être tirés de l'accord des principales puissances du monde; sur mer, tous les pavillons sont égaux, et l'oppression d'un seul par tous, n'est pas plus permise que l'oppression de tous par un seul.

Maintenant quels sont les droits du pavillon, nous parlerons d'abord de l'état de paix: c'est d'être respecté par tous les autres pavillons, d'aller, de venir librement, sans avoir à rendre compte à personne, à moins qu'il n'entre dans les eaux réservées, les rades et les ports étrangers. Alors il est sujet à la juridition du pays où il se trouve, à moins qu'il n'existe d'autres juridictions réglées par les traités. Mais encore, une fois une ou plusieurs nations, ne peuvent s'arroger la police de la mer, propriété commune de tous les peuples. Les conventions n'obligent que ceux qui les ont signées; point d'exception à ce principe général. Il est vrai que le pavillon ne couvre point la piraterie, et que chacun a le droit, nous dirons plus, le devoir d'attaquer et de saisir un pirate. Mais c'est qu'un pirate n'appartient en droit à aucune nation. *(La suite à demain.)*

Londres, 7 *Janvier*. — Le *Times* appelant de nouveau l'attention du parlement sur le projet de conférer le le titre de *King-consort* (Roi-époux à S. A. S. le P. Albert, ajoute:

Dans une ancienne monarchie, basée comme l'est la nôtre sur les principes du christianisme, il serait fâcheux que l'époux de la souveraine et le père du monarque futur du pays, ne jouît pas d'un rang ou d'un titre porté par la Reine.

D'ailleurs, en donnant le titre de *king-consort* au Pce Albert, on ne lui confère aucun pouvoir politique. Ce projet ne saurait donc être combattu par des motifs politiques, tandis que son rejet, placerait ce Prince dans une fausse position, dérogerait au respect dû au monarque, et porterait atteinte à cette autorité paternelle qui, de droit, appartient au chef d'une nouvelle race de rois.

Aussi espérons-nous que le gouvernement conservateur qui nous régit, ne s'opposera pas à ce que l'époux de notre reine bien aimée, obtienne le même titre que celui qui a été conféré, en Portugal, au prince Ferdinand.

— Le même journal annonce que S. M. la Reine a ordonné que les 2 millions de dollars, provenant de la rançon de Canton et nouvellement apportés en Angleterre, fussent distribués parmi les troupes qui ont pris part à l'expédition dirigée contre cette ville. D'après la proportion établie, un colonel recevra pour sa part 900 livres sterlings, un lieutenant colonel 720, un major 540, un capitaine 216 et ainsi de suite.

— Le frégate à vapeur *la Dévastation*, ayant à son bord le nouvel évêque protestant de Jérusalem, est arrivée le 25 Déc: à Malte; le 1. Janvier, elle devait mettre à la voile pour Jaffa.

Dans le dernier trimestre de 1841,

l'impôt a donné 358,549 livres sterlings de plus que dans le trimestre correspondant de 1840.

D'après un recensement fait dernièrement en Angleterre, on comptait dans le Royaume-Uni 13,000 aliénés, ce qui donne un aliéné sur 500 habitants.

BERLIN, 10 *Janvier*. Hier, plusieurs personnes appartenant à la suite de S. M. le Roi de Prusse, sont déjà parties pour Londres; S. M. se mettra en route le dimanche 16, et ira sans s'arrêter jusqu'à Ostende, où elle s'embarquera de manière à arriver à Londres le 21 au soir. On assure aujourd'hui qu'en revenant d'Angleterre, le souverain de la Prusse se rendra à La Haye et y fera un séjour de 24 heures. Les princes Adalbert et Waldemar, cousins du Roi, ne l'accompagneront pas dans son voyage, ainsi qu'on l'avait annoncé.

— S. A. R. le Prince héréditaire de Bavière qui a quitté Munich le 6 est attendu aujourd'hui à Berlin, où se célébrera la cérémonie de ses fiançailles avec S. A. R. la Princesse Marie.

— Liszt fait fureur à Berlin. Ce grand pianiste vient de donner un concert dont le produit devra, d'après le désir qu'il en a manifesté, augmenter les sommes consacrées à l'achèvement de la cathédrale de Cologne, ce magnifique modèle de l'architecture germanique. Ce concert a rapporté 1,500 thalers, et M. Liszt se propose d'en donner encore 4 à la même intention.

MADRID, 31 *Décembre*. Dans la séance des cortès d'aujourd'hui, il a été fait lecture d'une adresse de la junte de vigilance de Barcelone, qui repousse les accusations dont elle a été l'objet. M. Llacayo a prononcé un discours en faveur de la junte et a reproché au gouvernement la conduite qu'il a tenue envers elle. Le président du conseil a pris la défense du ministère, et annoncé que plus tard la question serait traitée à fond devant les chambres.

— 2 *Janvier*. Hier au soir, un courrier extraordinaire est arrivé à l'ambassade française. D'après des données qui paraissent certaines, M. de Salvandy a reçu par ce courrier, l'injonction d'adresser au cabinet espagnol une note, par laquelle il déclarera, au nom de son gouvernement, que dans aucun cas, il ne remettra ses lettres de créance à personne autre qu'à la Reine. Cette note sera présentée au président du conseil, aujourd'hui ou demain, et M. de Salvandy attendra la réponse qui lui sera faite, afin d'agir en conséquence.

MODES.

ENSEMBLE DE TOILETTE

Negligé du matin. Robe de chambre en cachemire blanc, bordée d'une large bande de pluche orange; pélerine pareille, manches larges. Bonnet en point, d'Alençon, ruban violet et orange. Mitaines et pantoufles en velours violet.

Négligé de ville. Redingote de mérinos gris cendre, à boutons de soie. Echarpe de cachemire noir doublé violet. Chapeau de satin noir, ornement en velours, manchon, mouchoir à vignettes. Gants Suède.

Toilette de ville. Robe de pekin moiré. Pelisse de gros royal vert russe garnie en dentelle noir. Chapeau en velours lilas. Manchon de martre. Mouchoir brodé, Bottines de velours noir.

Négligé du soir. Robe en *armure royale* vert d'eau, glacée rose; deux quillés de guipure devant la jupe. Berthes et engageantes en guipure. Gants blancs garnis de coques de ruban rose.

Toilette du soir. Robe de satin blanc, garnie d'un volant plat en point d'angleterre; corsage à draperies très-décolleté; manches courtes. Coiffure *Henriette d'angleterre.* Gants blancs très-courts. Eventail et bouquet.

(Psychée)

SPECTACLES.

Théâtre des Variétés. — Pièces jouées par les artistes français; *Un Monsieur et une Dame*, et *les Premiers Amours*, Vaudevilles en 1 acte. — Pièce jouée par les artistes polonais: *Zachód słońca* (Le Coucher du soleil).

Hier, dans la soirée, 1 degré de chaleur, ce matin 0.